

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 26 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	10	
Qui ont pris part à la délibération :	11	
Pour : 11 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	22/09/2025	
Date d'affichage :	22/09/2025	

Présents : Mathilde DAUBE, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Marie-Pierre DUBARRY, Didier RAFFENAUD, Gérald RAGELLE, Sophie RODRIGUES, Eric TILHAC

Absents excusés et représentés : Anne-Laure GAROSTE, Gilles GAUBERT, Myriam TARISSAN
Florent DUTREY représenté par Thierry DESTARAC

Secrétaire de séance : Nathalie DETHOU-BARBOSA

<u>N° de la délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>
DE 2025 29	MISE A JOUR DU CIMETIERE

Monsieur le Maire indique aux membres présents du Conseil Municipal qu'au dernier conseil nous avons présenté un devis de la société Koimêterion Conseil pour la mise à jour de notre cimetière. Ce devis été beaucoup trop élevé par rapport à notre budget donc il avait été décidé de recevoir Monsieur LETILLY afin de revoir le devis.

Par la suite, nous avons reçu Monsieur LETILLY pour la réévaluation de son devis. Il nous a fait parvenir une nouvelle proposition qui s'élève à 4800€ TTC. Nous avons convenu avec lui qu'il nous fasse le plan du cimetière afin de l'intégrer dans notre logiciel, qu'il nous prépare les documents nécessaires pour qu'on puisse répertorier tous les emplacements avec toutes les personnes inhumées ainsi que tous les concessionnaires et qu'il nous apporte une aide au besoin.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir valider ce devis.

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte de valider le devis de la société Koimêterion Conseil et mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU

